



**Syndicat National FORCE OUVRIÈRE**  
**des Finances Publiques**  
\*\*\*\*\*  
Section d'Ille-et-Vilaine

**Compte rendu du CSAL du 08 avril 2024**

**\* L'ordre du jour (ODJ) était le suivant :**

. Approbation des PV des CSAL des 23/11/2023, 9, 17, 26 janvier et 13 février 2024 (avis)

- Formation Professionnelle: bilan 2023 (information) et plan de formation 2024 (avis)
- Recrutements sans concours: bilan 2023 (information)
- Organisation de la campagne IR 2024 (information)
- Budget: bilan de l'exécution 2023 et budget 2024 (information)
- Rapport d'activité de la DRFIP 35 (information)
- Questions diverses

**\* Préalable :** lecture de 2 liminaires, CGT puis Solidaires.

**ODJ :**

**1) Approbation des PV des CSAL des 23/11/2023 et 9, 17, 26 janvier et 13 février 2024:**

Avis favorable unanime des O.S

**2) Formation Professionnelle: bilan 2023 (information) et plan de formation 2024 (avis):**

A – Bilan 2023: nouvel outil [Sem@for](mailto:Sem@for) pour les inscriptions aux formations.

Permet de s'inscrire facilement et de retrouver aisément les catalogues de formations.

Le motif d'annulation de la participation aux formations n'est pas renseigné par les agents dans 67 % des cas.

La DRFIP 35 établit un parcours personnalisé de formations pour tous les nouveaux agents : 70 agents concernés en 2023.

Force Ouvrière a salué l'implication et le travail réalisé par le service de la Forpro.

Le service Forpro réfléchit à proposer des formations transverses aux agents qui ne bénéficient pas ou jamais de formations spécialisées liées à leur emploi.

B – Plan national Formation 2024 :

Renouvellement de la signature de la convention avec l'université de Rennes dans le cadre du dispositif diversité sociale. Permet d'offrir aux étudiants boursiers une aide/préparation aux concours administratifs. La DRFIP constate un fort taux de réussite à ces concours.

La DRFIP rappelle l'existence de référents numériques pour aider aux usages des nouveaux outils numériques tel que NOVAE.

Le dispositif n'est pas encore définitif, l'objectif étant d'avoir un référent par service ou bien à défaut la couverture la plus homogène des services.

La liste des référents est disponible sur NOVAE.

L'applicatif ESTEVE (entretien professionnel) bénéficie d'un module e-formation ainsi que d'un guide agent disponible sur Ulysse.

La procédure de recours se fait à la fois dans l'applicatif et via un formulaire papier. La DRFIP 35 précise que ce formulaire fait foi.

La DRFIP va élaborer une fiche à destination des encadrants dans le cadre de la démarche inclusive, pour ancrer et homogénéiser 3 grands principes du management : Accueillir, Accompagner et Valoriser.

Le plan de formation 2024 a fait l'objet d'un vote avec abstention unanime des O.S.

### 3) Recrutements sans concours: bilan 2023 (information):

27 contractuels recrutés en 2023, sur des contrats 1 ou 3 ans.

85% des contractuels recrutés sont déjà connus de nos services: stagiaires, apprentis, service civique, etc...

La rémunération se fait sur la base du "pied de grade", c'est à dire au niveau d'un agent titulaire débutant. Il n'y a pas de régime indemnitaire en sus.

F.O a demandé de savoir si les contrats d'un an étaient privilégiés aux 3 ans afin de pouvoir libérer les postes pour des agents titulaires.

Le DRFIP a expliqué que le choix de la durée est étudié avec la DG en fonction du niveau des demandes de mutation sur le département.

F.O a demandé ce qu'il en était de la clause de révision éventuelle du niveau de rémunération à l'issue des contrats de 3 ans. Le DRFIP a indiqué que ce sujet est vu avec le chef de service et que la rémunération peut être revalorisée si justifié.

A la demande de F.O, Il a également précisé que la DRFIP n'est pas tenue par des obligations de parité hommes/femmes dans le recrutement des contractuels.

Les maîtres d'apprentissage peuvent être recrutés dans toutes les catégories. Ils bénéficient d'une allocation forfaitaire annuelle de 500 €.

#### 4) Organisation de la campagne IR 2024 (information)

Peu de changements d'organisation par rapport aux autres années.

Les matins sont réservés aux accueil généralistes et les après-midi aux accueils sur rendez-vous.

La législation IR 2024 est restée quasi stable sans nouveauté particulière.

Tous les agents des SIP ont vocation à participer à l'accueil téléphonique, y compris le 10 mai.

13 agents EDR et 14 agents PCRП viennent en renfort durant la campagne, en plus d'auxiliaires et services civiques, aussi bien sur Rennes-Magenta que sur Saint-Malo.

1 vigile sera recruté sur Rennes et Saint-Malo.

Le DRFIP a fixé une cible de décroché téléphone à hauteur de 60 % minimum des appels.

Il a tenu à rappeler que l'accueil téléphonique consiste à apporter une réponse simple dans un temps limité.

Les questions complexes doivent faire l'objet d'une proposition de rappel dans les 48H.

Des améliorations applicatives ont été apportées à GMBI : la déclaration dans GMBI ne sera pas exigée s'il n'y a pas de modification de situation (déménagement ou autre) ; le traitement des « grands comptes » (bailleurs sociaux, collectivités) est simplifié.

Sur Ulysse 35, un onglet spécial campagne IR 2024 contient tous les documents et précisions utiles.

Le DRFIP a reconnu l'efficacité du caractère polyvalent et agile des agents qui contribue à la réussite de la campagne.

Pour le 10 mai, conformément à ses engagements, le DRFIP assouplit la contrainte présentielle en supprimant l'accueil sur rendez-vous l'après-midi.

#### 5) Budget: bilan de l'exécution 2023 et budget 2024 (information):

Le plan national d'économie budgétaire impacte le budget DRFIP 2024 à hauteur de 5%, concentrés sur la "part agent" et "les entités spécifiques CER/PNAA".

Les loyers non budgétaires sont en baisse suite aux résiliations de baux résultant du NRP. En 2024, la Trésorerie Hospitalière rejoindra ses nouveaux locaux à Magenta.

Les économies sont également recherchées sur les frais de déplacements, frais d'affranchissement et les impressions/consommation de papier.

#### 6) Rapport d'activité de la DRFIP 35 (information):

Ce rapport est disponible sur Ulysse 35.

Le DRFIP insiste sur le programme de formations des secrétaires de mairie et collectivités pour améliorer la qualité des dossiers transmis.

Il rappelle l'importance des conventions signées avec l'URSSAF, tant en matière de contrôle que de recouvrement forcé.

## 7) Questions diverses:

F.O a posé la question de la semaine en 4 jours sur la DRFIP 35.

Le DRFIP n'a aucune information de la DG sur le sujet pour le moment.

Nous resterons vigilants sur ce sujet qui modifie profondément les organisations de travail et personnelles.